



Transitions Collectives est un nouveau parcours de reconversion professionnelle liés aux besoins des entreprises d'un même territoire.

Avec Transco, recrutez des profils en reconversion ou accompagnez la reconversion de vos salariés dont les emplois sont fragilisés.



UN DISPOSITIF DE PROXIMITÉ POUR FACILITER LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES

- Transco permet de rapprocher des entreprises en difficulté et/ou en forte mutation économique et des entreprises qui ont des besoins en recrutement
- Le parcours de formation est pris en charge par l'Etat, au titre de la rémunération et des coûts pédagogiques
- Les démarches liées à un diagnostic RH, la construction d'une GEPP et l'identification des emplois fragilisés, sont prises en charge par Constructyts, qui vous accompagne dans la mise en œuvre du dispositif



EN PRATIQUE

- **Toute entreprise, quelle que soit sa taille**, peut faire bénéficier du dispositif Transco à ses salariés, à l'exception de celles engagées dans des démarches de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ou de rupture conventionnelle collective pour les emplois concernés.
- **Tout salarié volontaire, dont le poste est identifié dans l'accord GEPP** (Gestion des emplois et des parcours professionnels) peut intégrer un parcours Transco.



PRISE EN CHARGE

Taux de prise en charge au titre des coûts pédagogiques et de la rémunération selon le dispositif mobilisé et l'effectif de l'entreprise.

Se rapprocher de votre conseiller Constructyts.



LES LIENS UTILES

- [Espace Constructyts Grand Est](#)
- [Association Transitions Pro \(ATPro\)](#)
- [Télécharger le dépliant Entreprise](#)

CONTACT CONSTRUCTYTS GRAND EST

Financement, modalités de formation, un conseiller à votre écoute :

[Retrouvez votre conseiller ou votre assistant\(e\) de formation référent Constructyts Grand Est.](#)

